

« DIRECTIVES POUR LE COURS GCH7918 »

Le directeur de recherche de l'étudiant souhaitant s'inscrire au cours GCH7918 doit contacter un professeur du département œuvrant dans un domaine différent du sujet de thèse de l'étudiant et acceptant d'agir à titre de superviseur du mini-projet.

Le mini-projet peut être réalisé à tout moment dans la session, mais doit être complété avant la fin de la période d'examen.

Après attribution d'un sujet par le superviseur de mini-projet, l'étudiant dispose de 2 semaines (temps complet) pour déposer un document d'environ une trentaine de pages contenant tous les éléments attendus dans une proposition de recherche.

La nature et la fréquence des interactions avec le superviseur doivent être discutées avec ce dernier lors de la première rencontre. Au moins une rencontre devrait être planifiée en cours de projet pour constater l'avancement des travaux.

Environ une semaine après le dépôt de la proposition écrite, l'étudiant doit effectuer une présentation orale de 25 min et répondre aux questions des membres du jury, lequel est constitué du superviseur de mini-projet et du ou des directeur(s) de recherche de l'étudiant.

Après la période de questions, le jury délibère pour octroyer l'une des notes suivantes à l'étudiant (document écrit 70 %, présentation 30%) :

« A » ou « A* »	Très bien, Excellent	
« B »	Satisfaisant	Des corrections au niveau du document soumis peuvent être exigées
« F »	Échec	Entraîne l'annulation de la candidature

Le superviseur de mini-projet doit communiquer par courriel la note finale de l'étudiant au coordonnateur du cours (CPES) et à l'agente des dossiers